

**Discours de Jean-François BEYNEL Premier Président, de la  
cour d'appel de Versailles**

**Audience solennelle du 1<sup>er</sup> septembre 2025**

**Serments et installations**

Mesdames, Messieurs,

L'audience est ouverte.

La cour d'appel va procéder au recueil du serment des nouveaux magistrats, à l'installation de certains, et aux présentations de fonctionnaires et contractuels.

Monsieur le Procureur général vous avez la parole.

[...]

Je m'associe pleinement aux vœux de bienvenue et aux remerciements qui ont été adressés à votre assistance par Monsieur le Procureur Général.

Je m'adresse aux magistrats qui vont prêter serment.

Vous allez exercer la justice qui ne se réduit pas au prononcé d'une décision.

Vous allez participer au service public de la justice. Ce service, spécifique, est celui dans lequel vous vous engagez et il implique des obligations et des devoirs qui seront vos guides.

Je rappelle que les dispositions de l'article L.111-4 du code de l'organisation judiciaire précisent que « *la permanence et la continuité du service public de la justice demeurent toujours assurées* ».

Ce qui implique de votre part un engagement au service de vos concitoyens, de la Nation et de la République, un engagement particulier, fait de dévouement, de désintéressement et de probité.

De manière synallagmatique, ce service public, et derrière lui l'Etat et la Nation vous doivent protection, formation et reconnaissance.

Ces devoirs qui sont maintenant les vôtres, vous imposent comme à tous les agents de la puissance publique, dont vous êtes les dépositaires, d'être à l'image de la Loi et de la République, exemplaires et dignes en toutes circonstances. C'est le sens de votre serment.

Un serment qui ne vous donne aucune prérogative et qui ne vous octroie aucun statut privilégié, mais qui vous rappelle à chaque instant la confiance qui est mise en vous et la hauteur de votre mission.

Pourquoi prêter serment, publiquement, et devant une juridiction ?

Cette rencontre d'aujourd'hui symbolise le lien qui vous unit au service de la Nation.

Un serment est, d'une manière générale, une affirmation solennelle et codifiée qu'une personne fait par voie orale en vue d'attester la sincérité d'une **promesse** donnée qui est **reçue**.

**Vous n'êtes pas seuls** dans cet acte solennel : nous sommes aussi, juges, magistrats du ministère public, greffiers, attachés de justice et assistants de justice, partie prenante et **en lien avec vous**.

Nous nous engageons nous aussi à vos côtés à mieux vous connaître, à respecter votre travail et à mieux intégrer votre activité essentielle dans la République.

Nous sommes associés à votre travail, mobilisés pour en améliorer le sens et les conditions.

Nous devons, collectivement, être responsables de vos actes, car c'est la Nation qui vous accorde cette lourde mission de gérer les difficultés et les litiges de nos concitoyens.

Comme vous, nous savons, que le cœur de notre travail et de nos missions, ce sont d'abord et avant tout, les **justiciables, nos concitoyens.**

On ne peut pas être magistrat si l'on ne pense pas que sa mission est avant tout de prendre en charge avec humanité et considération ceux et celles qui nous sont confiés.

C'est pourquoi, comme vous, qui êtes fiers d'être magistrats, nous sommes fiers de vous accueillir ici dans votre serment.

Permettez-moi de rappeler vos engagements déontologiques :

1. **Le devoir de probité ;**
2. **Le devoir d'indépendance ;**
3. **Le devoir d'impartialité ;**
4. **Le devoir de neutralité ;**

**5. Le devoir de confidentialité ;**

**6. L'obligation de diligence ;**

**7. L'obligation de réserve.**

### **René PARODI**

A l'occasion de cette cérémonie, permettez-moi d'évoquer la mémoire de celui qui donna son nom à la promotion 2014 de l'Ecole Nationale de la Magistrature, dont vous êtes issus, René PARODI né le 8 février 1904 à Rouen.

Le 15 avril 1942, à 6 h 20, René Parodi est découvert mort dans la cellule 113 du quartier allemand de la prison de Fresnes. Le médecin militaire allemand affirme que le décès est dû à la pendaison au vasistas de sa cellule<sup>1</sup>.

Il avait été arrêté le 6 février à son domicile par la Gestapo. Son domicile avait été perquisitionné, le matin même, du fait de ses activités de résistant, alors qu'il était à l'audience de la 13<sup>ème</sup> chambre du tribunal de Paris, où il représentait le ministère public.

---

<sup>1</sup> « René Parodi, le martyr de la résistance judiciaire », Jean-Paul Jean in « La Résistance dans la pratique judiciaire : 1940-1944 » Histoire de la justice, 2012/1 N° 22, Association Française pour l'Histoire de la Justice Pages 75 à 82

Sa femme le prévient de cette visite domiciliaire des policiers allemands en se rendant à l'audience où elle lui fait passer un message. Elle lui précise que les policiers de la Gestapo avaient indiqué qu'ils reviendraient chez lui le soir pour l'entendre.

René PARODI refuse alors de prendre la fuite, estimant que son devoir de magistrat le lui interdisait, et pour ne pas exposer sa famille à des représailles. Il revient chez lui, détruit ou cache ce qui peut l'être, puis il attend avec sa femme l'arrivée des policiers allemands. Incarcéré à la maison d'arrêt de la Santé, puis à Fresnes à partir du 12 février, il y est torturé, jusqu'à sa mort le 15 avril. René PARODI n'a pas parlé, la preuve en est qu'aucun membre de son réseau n'a été inquiété<sup>2</sup>.

Depuis toujours, en plus de son métier de magistrat, René PARODI œuvrait bénévolement en faveur des mineurs délinquants. Il fonde, dès les années trente, à Reims la première maison de l'enfance qui accueille des jeunes suivis par la justice. À Paris, il occupe, tout aussi bénévolement, le poste de secrétaire général de « *La Tutélaire* », association qui prend en charge les mineurs que l'on nomme alors « *l'enfance coupable* ».

---

<sup>2</sup> Idem note n°1.

Dès octobre 1940, alors qu'il est substitut à Versailles, il regroupe quelques amis avec lesquels il distribue des tracts et le journal *Résistance*. Engagé dans une résistance active très tôt après l'armistice, il avait, pleinement accepté ce risque. Dînant chez lui quelques semaines avant son arrestation, un membre de sa famille trouvant des tracts mal dissimulés lui fait remarquer : *"Tu vas te faire fusiller !"* À quoi il avait répondu : *"C'est possible ! C'est ce qu'il faut faire maintenant"*.

Nommé à Paris en juin 1941, il retrouve son ami Maurice ROLLAND, magistrat, dans la section du parquet qui requiert devant la 13<sup>e</sup> chambre correctionnelle et ils animent ensemble la Résistance au sein du Palais avec notamment l'avocat Joë NORDMANN. Il s'engage dans l'action directe au sein du mouvement Libération-Nord avec Christian PINEAU. Il participe à des opérations telles que le coulage de péniches pour embouteiller le canal de l'Yonne et ainsi empêcher le transport de sous-marins allemands en Méditerranée, à des destructions à l'explosif en région parisienne, ou encore à l'organisation de la manifestation patriotique des étudiants le 11 novembre 1941. Il est aussi un agent de renseignement dont la transmission d'information a contribué au bombardement d'un cuirassier allemand dans la rade de Brest et de l'état-major allemand en forêt de Compiègne<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Idem notes 1 et 2.

En cette période complexe, où nos valeurs sont très souvent questionnées, et où parfois nous manquons de recul critique, il m'est apparu utile de mettre en lumière ce parcours exemplaire, devant des magistrats en devenir.

Certes vous n'aurez pas, nous l'espérons tous vivement, à être confrontés, pour défendre nos valeurs et nos engagements, à la violence des événements de l'occupation. Néanmoins, gardez à l'esprit la force de ces valeurs et l'engagement de ceux, qui comme René PARODI, ont donné leur vie d'homme et de magistrat pour nous les transmettre.

D'ailleurs, je signale à votre attention, une tribune publiée ce dernier week-end dans « *Le Monde* »<sup>4</sup>, signée par nos collègues éminents, Bruno COTTE, Jean-Pierre GETTI et Claude JORDA, qui dénoncent les sanctions prises par le Trésor Américain à l'égard de quatre magistrats de la Cour Pénale Internationale, Kimberly PROST, du Canada, Nicolas GUILLOU, magistrat français, Nazhat Shameem KHAN, des Fidji, et Mame Mandiaye NIANG, du Sénégal.

---

<sup>4</sup> « Le Monde » des 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2025 : [« Comment les Etats-Unis peuvent-ils s'autoriser à sanctionner des juges de la CPI pour leur activité juridictionnelle ? »](#)

Ces sanctions<sup>5 6</sup> prises en application de l' « Executive Order » (EO) 14203 du président TRUMP, du 6 février 2025 « *Imposant des sanctions à la Cour pénale internationale* »<sup>7</sup> ne sont pas neutres : blocage des biens des intéressés, interdiction de toutes transactions avec eux...

Ces sanctions visent les décisions prises par ces magistrats dans les mesures individuelles, auxquelles ils ont participé dans leurs fonctions à la CPI.

Méditons cette attaque violente d'un état, jusque là démocratique, qui souhaite museler une juridiction. Restez vigilants et attentifs.

N'oubliez pas que juger c'est résister ! C'est d'abord un combat pour les valeurs de la République et la Démocratie.

C'est ensuite un combat contre soi-même, contre ses propres préjugés. C'est un combat contre le politiquement correct, contre le prêt à penser, parfois contre la paresse intellectuelle, voire contre l'absence de courage. Mais ce combat quotidien, c'est le sens profond de notre métier, c'est ce qui le rend passionnant.

---

<sup>5</sup> Texte des sanctions prises le 20 août 2025 : [Les Etats-Unis prennent de nouvelles sanctions contre la CPI pour ses enquêtes impliquant Etats-Unis et Israël](#)

<sup>6</sup> Réaction de la CPI : [La CPI rejette fermement les nouvelles sanctions américaines contre ses Juges et Procureurs adjoints | International Criminal Court](#)

<sup>7</sup> [Federal Register :: Imposing Sanctions on the International Criminal Court](#)

## L'asile

La justice a manifestement une fonction et une **mission universalistes**.

Alors que vous allez prêter serment, en ces moments troublés où la cohésion nationale est en cause, où le regard sur l'autre est parfois méfiant et rempli de crainte, où il est chaque jour nécessaire de réaffirmer les valeurs de tolérance et d'ouverture qui sont celles de la République, il me paraît indispensable de redire ce **caractère universel** de notre institution, qui ne demande à aucun des usagers compte de ses origines, de sa condition, de son identité, mais qui apporte des réponses fondées sur les seules valeurs de l'égalité et du respect de la Loi.

Je voudrais citer sur ce point Antoine GARAPON qui écrit :

*« S'il fallait résumer d'un mot l'esprit d'un palais de justice pour le siècle à venir, voire après, on retiendrait le mot d'abri. L'idée d'abri est profondément inscrite dans notre architecture judiciaire. Les premiers lieux de justice ont été créés après que l'on se fut réfugié sous les arbres pour se rapprocher des dieux et sans doute pour se protéger du soleil. C'est comme cela que la justice est née : en trouvant une bonne distance entre le monde et l'au-delà. [...]*

*L'abri, c'est également un endroit qui protège de la rigueur des intempéries, dans lequel on se sent en sécurité. Un espace qui abrite un face à face, vertueux celui-là, c'est-à-dire propice à la reconnaissance mutuelle.*

*Un abri, enfin, c'est un lieu à la fois ouvert et fermé, à l'image de la justice cosmopolitique qui est une ouverture au monde mais aussi un maintien de son identité, tout simplement parce que l'on ne vit pas sans identité, pas plus que l'on peut survivre dehors. »<sup>8</sup>*

Cette notion d'abri est essentielle.

Protectrice du faible, réprimant celui qui abuse de l'autre par la violence, assurant la protection de la Loi, la justice doit maintenir cette fonction d'abri.

Elle se doit de garder son caractère universel et de toujours considérer le justiciable comme un sujet de droit, un homme ou une femme, en dehors de toute considération sur ses origines ou ses choix personnels.

Pour illustrer ce propos, je souhaite vous donner connaissance du récit d'un jeune homme de vingt ans, fuyant l'oppression nazie en 1942 et cherchant refuge au Chambon-Sur-Lignon dans la Haute-Loire, auprès de villageois agriculteurs, instituteurs, artisans.

---

<sup>8</sup> In « IMAGINER LE PALAIS DE JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE » Note de l'IHEJ n° 5 Juin 2013 : [http://www.ihej.org/wp-content/uploads/2013/06/Antoine\\_Garapon\\_Palais\\_de\\_justice\\_NoteIHEJ5\\_062013.pdf](http://www.ihej.org/wp-content/uploads/2013/06/Antoine_Garapon_Palais_de_justice_NoteIHEJ5_062013.pdf)

Le Chambon-sur-Lignon et sa population entière, sous la supervision du pasteur André TROCME et de sa femme Magda, accueillit et sauva environ 3.500 réfugiés dont un millier de juifs, dont 30 % d'enfants.

Il ne choisit pas par hasard cette commune, lieu de recueil de tous ceux que la furie poursuivait en ce temps-là. Il lui a été recommandé par des filières comme un havre de paix, où l'on regarde le faible et le pourchassé d'abord comme un alter égo sans le chargé de son passé ou de ses origines.

En arrivant près d'un hameau de ce village, il aperçut une demeure grise au toit rouge. Une jeune femme l'attendait. Elle lui retira sa valise des mains et, lui indiquant un escalier :

— *Suivez-moi, le mieux est que je vous conduise sans attendre à votre chambre... enfin, précisa-t-elle, la chambre que vous partagez avec quelques autres garçons. Vous verrez, ils sont très gentils et ça se passera tout à fait bien. [...]*

Cinq lits étaient disposés le long des murs. Au centre de la chambre, autour d'une grande table carrée, quatre garçons.

— *Je vous présente votre nouveau camarade, lança-t-elle.* Le jeune voyageur, paraissant surpris d'avoir été abandonné aussi vite à ses nouveaux compagnons, sans la moindre présentation pour faciliter la prise de contact, l'un des garçons, le plus grand des quatre, lui dit avec un accent russe :

— Ne t'étonne pas, ici on est merveilleusement reçu, mais on ne présente personne à personne... et il ne faut jamais poser une question... Ainsi, dans cette maison nous sommes environ une vingtaine et bien sûr nous ne connaissons pas les noms de tous nos camarades, souvent seulement leurs prénoms... c'est comme cela et personne ne cherche à savoir... Ne le prends pas mal, lança-t-il, mais il vaut mieux que tu le saches tout de suite... Aucune question à personne, attends qu'on te parle !... Cela dit, entre nous ici, à l'intérieur de ces quatre murs, pas de secrets : moi je m'appelle Nicolas Kouritsky, je suis un juif russe, mes parents se sont enfuis de Russie en 1917... j'ai dix-neuf ans... Lui — il désigna un blond — s'appelle Karl Blumenthal, il est juif autrichien, venu se réfugier à Toulouse au lendemain de l'Anschluss en 1938, il a dix-huit ans et demi... le petit rouquin à côté de toi s'appelle Hubert Metzger, c'est un réfugié alsacien qui a fui devant l'avance allemande en 1940, un vrai parpaillot, plaisanta-t-il, seize ans, très fort en mathématiques... Quant à « l'olive noire » qui se trouve à ta gauche, inutile de te préciser qu'il est espagnol, ses parents ont été tués pendant un bombardement de Barcelone vers la fin de la guerre civile, il s'appelle Mario Santana, il a dix-sept ans. Maintenant, termina le Russe, c'est à toi de nous dire...

— Si je comprends bien, sur cinq nous sommes trois juifs, un protestant et — se tournant vers Mario Santana — l'Espagnol est sûrement catholique...

— *Tu as bien deviné, fit celui-ci, mais je suis avant tout un républicain, et le jour n'est pas loin où l'on se débarrassera de Franco...*

Il leva le poing et ses yeux noirs brillèrent d'un éclat vengeur. [...]<sup>9</sup>

Je souhaite à la justice des hommes, que vous allez incarner, d'être à l'image de cette femme accueillante et ouverte, je souhaite à notre République de continuer à être ce lieu spécial du creuset des hommes et des femmes de bonne volonté.

Je voudrais profiter de cette audience pour évoquer avec vous un article publié dans « *Le Point* »<sup>10</sup> dans lequel Fabien VERDIER, maire de CHATEAUDUN, sur le ressort du tribunal judiciaire de CHARTRES, évoque avec force l'abandon de l'Etat vis-à-vis des territoires oubliés, symbolisés par le maillage des sous-préfectures, comme sa ville, oubliées des politiques de développement. Il souligne dans cet article, pourtant, que *[Ces sous-préfectures]* « *sont les terminaisons nerveuses de la République, la colonne vertébrale de la France, sur lesquelles il faut s'appuyer* ».

---

<sup>9</sup> Extrait de Philippe Boegner, *"Ici, on a aimé les juifs"*, Jean-Claude Lattès, 1982

<sup>10</sup> « *Le Point* » du 25 juillet 2025. Fabien Verdier : « *Le sentiment d'abandon des citoyens est une réalité profonde et très dure* ».

Il alerte en précisant que « *Le sentiment d'abandon n'est pas qu'un sentiment, c'est une réalité profonde et très dure. Les citoyens ont l'impression de payer et de ne rien avoir en retour. Ils disent : « Vous nous avez laissés tomber. » »* ».

Clairement, cet élu évoque l'oubli, pour ce type de territoire, de l'abri que constituent les services publics.

J'ai été frappé par ce texte qui interroge sur ce que nous pouvons entreprendre pour assurer à tous un « *abri* » équivalent sur tout le territoire.

Monsieur le Maire, je vous remercie d'avoir accepté de venir à cette audience au cours de laquelle nos futurs collègues, cadres de l'Etat, prêtent serment.

Ils entendront votre message, qui est aussi celui que porte notre institution en étant présente dans plus de 1.200 sites sur le territoire national et dans près de 30 villes dans le ressort de la cour d'appel de Versailles.

La justice est le service public de l'Etat, avec l'Education Nationale, qui est le plus présent dans les territoires. Elle assure ainsi la proximité et l'efficacité de l'Etat.

Elle sera présente bientôt à CHATEAUDUN avec le projet de création d'une Maison de Justice et du Droit que nous portons avec vous, Monsieur le Maire, à l'initiative et sous la conduite des chefs de juridiction du tribunal judiciaire de Chartres.

Vous avez raison, nous devons investir les territoires comme le vôtre et relever le défi de cet abandon qui peut mettre en péril la démocratie. L'état de droit doit être vivant et présent sur tout le territoire national.

Monsieur le Maire, nous engagerons dans les mois qui viennent des actions pour vous accompagner et pour répondre, à notre niveau, à ce défi. Je pense, par exemple, à des stages de découvertes à organiser, auprès de votre collectivité, pour nos nouveaux collègues, qui entrent dans la fonction.

Chacun des magistrats assermentés aujourd'hui doit avoir en tête ce défi et le relever dans sa future action professionnelle.

\*

\* \*

Retenons ce qui anime ces personnages de PARODI ou des protestants du Chambon-sur-Lignon ; le courage reposant sur des valeurs et un sens aigu de la dignité et du respect d'autrui, le courage de ne pas plier au populisme, aux pressions, aux invectives, le courage de défendre l'état de droit et le respect de la justice, le courage de s'intéresser aux minoritaires, aux laissés pour compte à ceux que l'opinion publique ou les intérêts laissent dans l'ombre.

Vous allez avoir besoin de courage pour défendre l'état de droit, ce qui est votre mission cardinale.

Vous allez le jurer !

Nous pensons que jamais, vous n'oublierez les valeurs de ce serment, **le vôtre**, fait de tolérance, de respect, de sens de l'équité et d'indépendance.

Nous pensons que jamais vous n'oublierez ce que René PARODI et les habitants du Chambon ont fait avec désintéressement au nom du droit.

Vous allez rejoindre, pour la majorité d'entre vous, les tribunaux judiciaires du ressort de la cour : Pontoise, Versailles, Nanterre et Chartres.

Je souligne la chance qui est la vôtre de retrouver des équipes mobilisées, cohérentes, fortes et qui savent faire face aux devoirs de leur charge en assurant leur mission avec rigueur et sens du service public.

Vous allez avoir la chance de travailler sous l'autorité, pour les magistrats du siège, d'une présidente et de présidents de ces juridictions que je souhaite citer : Messieurs DEPARIS, MENAY, REYNAUD et Mme JOND-NECAND.

Ils partagent les valeurs dont je viens de parler ; ils seront pour vous des appuis solides, comme ils le sont, pour moi, avec loyauté et indépendance, pour constituer l'équipe qui encadre les près de quatre cent magistrats du siège de cette cour d'appel.

Un dernier message d'actualité. Je vous invite vivement, vous jeunes magistrats, à écouter les propos de Youssef BADR<sup>11</sup>, notre collègue, vice-président adjoint au tribunal judiciaire de Bobigny, sur France Inter dans la matinale du 27 août dernier. Ces propos, en qualité de président de l'association<sup>12</sup> « *La courte échelle* » qui œuvre pour permettre aux étudiants issus de la diversité<sup>13</sup> d'accéder aux concours et aux études, doivent être un guide d'en votre action.

---

<sup>11</sup> [Youssef Badr : "Seul, je ne serais jamais allé à la Sorbonne" | France Inter](#)

<sup>12</sup> [Accueil - La Courte Echelle](#)

<sup>13</sup> « *Pour une justice aux 1000 visages* » Youssef BADR, Editions de l'Aube, septembre 2025.

En effet, je vous invite, tout au long de votre carrière, à œuvrer pour que la justice de notre pays demeure à l'image de la diversité du peuple français au nom duquel elle agit. Gardez en tête, la nécessité du respect de cette diversité, garantie de l'efficacité et de la légitimité de votre action.

\*

\* \*

J'invite les magistrats qui doivent prêter serment à bien vouloir se lever.

Madame la directrice de greffe, je vous demande de bien vouloir donner lecture des décrets de nominations des auditeurs de justice, qui deviennent magistrats et des magistrats honoraires, qui doivent prêter serment.

[...]

Merci Mme la Directrice de greffe.

Mesdames, Messieurs je vais vous donner lecture de la formule de votre serment et vous demande de lever la main droite à l'appel de votre nom, et de dire « *Je le jure* ».

*« Je jure de remplir mes fonctions avec indépendance, impartialité et humanité, de me comporter en tout comme un magistrat digne, intègre et loyal et de respecter le secret professionnel et celui des délibérations. »*

**[Lecture de la liste des assermentés et recueil du serment]**

**En qualité de magistrats honoraires :**

Nom	Prénom
HUBERTY	Madeleine

**En qualité de magistrats :**

Nom	Prénom
BRÉARD	Claire
COURTIN	Justine
DAUMET	Thibaut
THELY	Ludovic
VERGNAUD	Jeanne
DE BUHREN	Pauline
RAMADE	Justine
BILLARD	Mathilde
MALLIARAKIS	Sophie

<b>SYTY</b>	<b>Anna</b>
<b>JURLINA</b>	<b>Anthony</b>
<b>LAMBERT</b>	<b>Margot</b>
<b>LAROCHE</b>	<b>Marine</b>
<b>NONET</b>	<b>Mathilde</b>
<b>ROVANI</b>	<b>Antoine</b>
<b>CADIOU</b>	<b>Mathilde</b>
<b>LAIMANI</b>	<b>Jade</b>
<b>LAMOTTE</b>	<b>Amélie</b>
<b>CARLIEZ</b>	<b>Louise</b>
<b>COUET</b>	<b>Lucie</b>
<b>MONTULL</b>	<b>Solène</b>
<b>ROBY</b>	<b>Camille</b>
<b>RUELLAN</b>	<b>Agathe</b>

[...]

La cour vous remercie et vous invite à vous asseoir.

La Cour donne acte à Monsieur le Procureur général de ses réquisitions et à Mme la Directrice de greffe de la lecture des décrets de nominations des assermentés, dit que du tout il sera dressé procès-verbal, versé aux minutes de la juridiction.

\*

\* \*

Monsieur le Procureur général vous avez la parole, pour vos réquisitions sur l'installation des nouveaux magistrats de la Cour.

[...]

Merci Monsieur le Procureur général.

Madame la directrice de greffe, la Cour vous prie de bien vouloir donner lecture des décrets de nominations des magistrats qui sont installés.

[...]

Merci, Mme la Directrice.

Nous installons, aujourd'hui, des magistrats nouveaux qui rejoignent les effectifs de la cour, magistrats en poste dans la juridiction et magistrats placés auprès des chefs de cour.

Votre nombre, vos qualités ne me permettent pas de décrire chacun de vos parcours précédents en détail.

Je me livrerai à une présentation de vos anciennes fonctions immédiates et de celles que vous allez exercer, en ce qui concerne les magistrats du siège, Monsieur le Procureur général ayant évoqué les magistrats du parquet.

Vous pourrez retrouver les différents parcours professionnels des nouveaux collègues sur les sites intranet et internet de la Cour d'Appel de Versailles.

Nom	Prénom	Services d'affectation	Juridiction d'origine	Commentaires
<b>MOLLAT</b>	Sophie	1 <sup>ère</sup> PC pour le service civil	PC CA Paris	Hommage à Mme Bourgeois de Ryck Parcours riche et diversifié. Importance de la cohérence des services civils
<b>GIL</b>	Marianne	PCHINS	1 <sup>ère</sup> VP TJ Rennes	CHINS
<b>DOLBEAU-MAZZOUZ</b>	Marie-Bérangère	Conseillère à la chambre sociale 4-4	VP au TJ de Saint-Pierre de la Réunion	
<b>DUMAS</b> (sera installée sur papier le 4 septembre)	Anne-Gaëlle	Conseillère à la chambre civile 1-3 chambre de la responsabilité	Conseillère référendaire à la Cour de cassation	
<b>NEDHIF</b>	Latifa	Conseillère à la CHINS	Vice-procureure de la République près le TJ de Paris	Unité du corps
<b>MAURAT</b>	Carole	Conseillère à la CHINS	VP chargée de l'application des peines au TJ de Versailles	

<b>DUVAL</b>	Anne	Conseillère à la chambre sociale 4-3	VP chargée de l'instruction au TJ de Versailles	
<b>BOBET</b>	Guillaume	Conseiller à la 9 <sup>ème</sup> chambre des appels correctionnels	VP au TJ de Chartres	Intérim TJ de Chartres
<b>PARODI</b>	Ulysse	VPP délégué à la cour – chambre civile 1-5 chambre des urgences	J au TJ de Narbonne	
<b>MARTINET</b>	Maryline	VPP déléguée au TJ de Pontoise	VP chargée des fonctions de JLD au TJ de Perpignan	
<b>LABART-MANNEVILLE</b> <i>(installé par écrit le 10 juin 2025)</i>	Hugo	JP secrétaire général adjoint du PP	Jl au TJ de Pontoise	SG-A
<b>BRÉARD</b>	Claire	Juge placé	ADJ	
<b>COURTIN</b>	Justine	Juge placé	ADJ	
<b>DAUMET</b>	Thibaut	Juge placé	ADJ	
<b>THELY</b>	Ludovic	Juge placé	ADJ	
<b>VERGNAUD</b>	Jeanne	Juge placé	ADJ	

## Deux magistrats honoraires au siège :

Nom	Prénom	Services d'affectation	Juridiction d'origine
HUBERTY	Madeleine	Prendra ses fonctions en novembre 2025. Service d'affectation en cours	Juge de proximité au Tribunal de proximité de Vanves (92)
VALAT ( <i>installé le 28 avril 2025 mais pas lors d'une audience solennelle</i> )	Jean-Paul	MHFJ au pôle criminel (cour d'assises et cour criminelles départementales)	Avocat général à la Cour de cassation (chambre criminelle)

A tous je souhaite la bienvenue à la cour et un plein épanouissement professionnel.

La prise de fonction est un moment très important de la carrière, qui peut s'avérer difficile et qu'il convient d'accompagner au mieux. C'est l'objet du tutorat, dispositif que nous reconduisons à l'identique cette année. Chacun des nouveaux collègues, exerçant pour la première fois des fonctions pourra s'appuyer sur un tuteur.

Il s'agit d'une nouvelle expérience professionnelle pour certains ou d'une reconversion professionnelle pour d'autres qui impliquent dans les deux cas de construire une identité.

Une attention particulière a été apportée aux nouveaux magistrats. Ils seront accompagnés de manière spécifique à la fois par leurs tuteurs et par un suivi individuel, régulier et constant tout au long de leur première année de fonction.

Nous remercions, vivement, les collègues volontaires qui ont répondu présent et qui ont accepté d'être tuteurs. Ils assistent à cette audience et vont, dès la fin de celle-ci, faire connaissance avec les nouveaux collègues qu'ils accompagneront.

Geste de solidarité, geste de protection, prise en compte des difficultés liées à l'isolement généré par les fonctions de magistrat, cette action représente une amélioration notable vers plus de fraternité et de d'écoute.

Je remercie Mme la Première Présidente honoraire de la Cour de cassation, Chantal ARENS, de l'accord, qu'elle a renouvelé cette année, pour la troisième fois, d'accompagner nos nouveaux magistrats au cours des premiers mois de leur prise de fonction.

Elle a bien voulu assurer, à nouveau, le « marrainage » de ces collègues en s'engageant à les rencontrer collectivement et individuellement, pour échanger, répondre à leurs questionnements et à leurs attentes.

Je suis certain que nos nouveaux collègues sont conscients de la chance qu'elle leur donne. Ils mesurent l'honneur qui leur est fait. Geste de transmission symbolique, attachement à notre institution et à son avenir.

Je souhaite une belle réussite aux tuteurs et à ceux qu'ils accompagnent.

La Cour invite les nouveaux magistrats installés à rejoindre les sièges qui leur sont réservés.

La Cour donne acte à Monsieur le Procureur général de ses réquisitions et à Mme la Directrice de greffe de la lecture des décrets de nominations, dit que du tout il sera dressé procès-verbal, versé aux minutes de la juridiction.

Monsieur le Procureur général vous avez la parole pour la présentation des nouveaux fonctionnaires.

[...]

Merci Monsieur le Procureur général.

Madame la directrice de greffe vous avez la parole pour la lecture des noms et des titres des nouveaux fonctionnaires affectés à la cour.

[...]

Merci Madame la Directrice.

J'invite les nouveaux fonctionnaires présentés à se lever.

Je partage les propos de Monsieur le Procureur général sur le greffe.

La lecture des missions des greffiers, telles que décrites dans leur statut particulier est révélatrice de l'ampleur de leur positionnement au sein de l'autorité judiciaire<sup>14</sup>.

Je sais que votre avenir professionnel est en jeu et que des réformes importantes de votre statut sont attendus par vous et par ceux qui travaillent avec vous. Je souhaite que ces réformes soient l'occasion d'une franche audace et d'une réelle mise à plat de vos missions et des relations que vous devez entretenir avec les magistrats.

Je vous souhaite, au nom des magistrats du siège avec lesquels vous travaillez, une pleine réussite et une parfaite intégration.

J'invite les nouveaux fonctionnaires présentés à s'asseoir.

Monsieur le Procureur général vous avez la parole.

[...]

Merci Monsieur le Procureur général.

---

<sup>14</sup> Article 4 du décret 2015-1275 du 13 octobre 2015 portant statut particulier des greffiers des services judiciaires.

Les installations que nous venons d'effectuer permettent à notre cour d'être en ordre de marche.

\*

\*\*

Monsieur le Procureur Général, avez-vous d'autres réquisitions.

[.....]

Merci Monsieur le Procureur Général.

Cette audience revêt un caractère particulier.

En effet, notre Procureur Général, Cher Marc, est appelé à l'exercice de nouvelles fonctions à la Cour de cassation.

Nous aurons prochainement l'occasion de lui rendre hommage.

Cette audience est donc sa dernière audience solennelle à la cour d'appel de Versailles, après sept années de direction du parquet général.

Nous voyons partir un grand magistrat, un chef de cour exceptionnel et pour moi un ami.

Je vous propose, en cette occasion, de nous lever et de l'applaudir chaleureusement en remerciement de son action et de ce qu'il nous a, tous, apporté.

[...]

Merci à tous. Vous pouvez vous asseoir.

Je souhaite rendre hommage aux équipes, de la première présidence et du parquet général, qui ont permis la réalisation de cette cérémonie, complexe et riche. Leur engagement et leur dévouement sont à mettre en exergue.

L'audience solennelle est levée.

La cour vous invite, ensuite, à une collation qui se tiendra maintenant, en salle n° 1, à la sortie de cette salle d'audience.

Je vous remercie.